

## **REUNION DU LUNDI 15 FÉVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le 15 février à 10 heures 14, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS M. STÉPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORÈS ESTEBAN, M. ALEX GAFFEZ, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENÉ LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : MME FRANCE FONGUEUSE, M. STÉPHANE HAUSSOULIER**

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est adopté.

M. le Président adresse ses pensées, ainsi que celles de l'assemblée, aux victimes et familles récemment endeuillées par les accidents de cars scolaires en Charente et dans le Doubs.

Il rappelle ensuite qu'il sera question durant cette séance publique de débattre des grands équilibres du budget 2016, tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée en mars prochain. Il ajoute que ce débat s'inscrit dans un contexte singulier, à savoir : une nouvelle vision qui résulte du choix des électeurs en mars 2015, une nouvelle méthode mais également des contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les choix des élus.

M. le Président aborde ensuite la refondation du Conseil départemental, rappelant qu'il s'agit de la volonté de construire une collectivité moderne, efficace, économe des deniers publics, plus proche des habitants et des territoires qui se sentent abandonnés, et capable de s'engager sur des projets déterminants pour l'avenir. Une collectivité présente et pertinente qui aura, avec les différentes collectivités et la Région, à organiser l'exercice des compétences, partagées, notamment, au sein de la conférence territoriale de l'action publique.

M. le Président estime cette refondation nécessaire à plus d'un titre. Il rappelle que les électeurs ont clairement manifesté le choix d'une alternance au sein de l'assemblée départementale, avec le souhait d'une remise en ordre dans ses actions et dans ses finances. Il ajoute que le gouvernement a décidé de bouleverser l'ordre territorial avec, d'une part, des grandes régions et, d'autre part, la fusion des intercommunalités, avec pour objectif de tenter de clarifier, une nouvelle fois, les compétences. Il juge cependant la loi NOTRe compliquée et confuse. Les Conseils départementaux sont amputés sinon « abaissés » avec la suppression de la clause de compétence générale, qui entraîne la disparition de certaines actions du Département devenues sans fondement juridique. M. le Président dit par ailleurs comprendre l'intention du Gouvernement de contraindre les collectivités à participer à la maîtrise des déficits publics, mais estime cependant que cet effort est effectué sans perspective ni mesure, citant la baisse brutale de la dotation globale de fonctionnement (DGF), imposée au Conseil départemental, obligeant à revoir en profondeur les dépenses de la section de fonctionnement des budgets.

Il estime que cette « refondation » repose, en outre, sur une solidarité sociale et territoriale plus lisible, les Départements restant les chefs de file dans les domaines de la dépendance des personnes âgées, du handicap, de la protection de l'enfance en danger et de l'insertion des personnes en grande difficulté. Il appelle ainsi ses collègues à mettre en place ce qu'il nomme le « juste droit » et donc de refuser le versement aveugle d'allocations qui va à l'encontre de « l'efficacité sociale », d'une véritable lutte contre les exclusions et d'une maîtrise des dépenses ; le risque étant à court terme, de ne plus être en capacité d'équilibrer les prochains budgets, à commencer par celui de 2017.

M. le Président réaffirme sa volonté d'améliorer sensiblement l'entretien des routes départementales et d'opérer des choix plus fins dans les grands projets d'infrastructures au regard de la capacité à investir. Il cite également la volonté d'une meilleure planification des grands travaux dans les collèges et propose aussi de dégager des moyens pour un meilleur entretien courant des 48 établissements dont la collectivité a la charge.

Il ajoute que la solidarité territoriale se traduira par une nouvelle politique d'aménagement concerté du territoire en 2017, avec la nouvelle carte de l'intercommunalité, mais également avec la poursuite du schéma porté par « Somme Numérique » pour l'amélioration de l'accès à internet. Il indique ensuite que l'action économique du Département se limitera, désormais, conformément à la loi NOTRe, à la promotion touristique et au développement agricole.

M. le Président précise que les actions facultatives en faveur du sport, des loisirs et de la culture, qui auraient pu être supprimées puisqu'elles sont facultatives, ont été maintenues et réaffirme sa volonté de les soutenir au regard de leur complémentarité avec les territoires et les publics prioritaires relevant des compétences obligatoires du Département. Pour M. le Président, cette refondation nécessite ainsi un changement de matrice intellectuelle, puisque toute action devra désormais s'inscrire dans une obligation légale clairement identifiée et dans l'une des priorités stratégiques de la col-

lectivité. Il précise que ce changement s'impose aux élus, comme il s'impose à l'administration, mais également aux partenaires et plus généralement, à tous ceux qui sollicitent le Conseil départemental.

Pour mettre en œuvre cette « refondation », M. le Président indique que la majorité départementale prend sept engagements pour les cinq prochaines années à savoir : ne pas augmenter les impôts départementaux, améliorer la qualité des routes départementales, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, encourager le retour à l'emploi des allocataires du RSA, poursuivre la modernisation des collèges, accompagner chaque commune et chaque intercommunalité dans leurs projets pour le cadre de vie des habitants et participer à un développement du sport et de la culture équilibré sur le département.

M. le Président souligne que cette nouvelle méthode sous-entend une rupture avec l'annualité budgétaire, les actions s'inscrivant désormais dans un cadre pluriannuel sur cinq ans, pour davantage de lisibilité et une évaluation régulière afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés et préserver les finances de la collectivité. Il réaffirme que les Samariens ne veulent plus de paroles mais des actes et précise que le cadre de ces « actes » est désormais fixé et sera connu de tous. Il salue à ce sujet le travail exceptionnel réalisé par l'administration départementale, sous l'autorité de Monsieur le Directeur Général des Services, validé par chaque vice-président dans son domaine et enrichi par la majorité départementale. M. le Président ajoute que ce travail devra se poursuivre année après année, la conjoncture, la réglementation et les projets eux-mêmes évoluant régulièrement.

M. le Président dit avoir parfaitement conscience que l'effort demandé est considérable et qu'il heurte les partisans du « toujours plus ». Il considère néanmoins que les ajustements proposés auraient dû être faits depuis longtemps pour préserver les finances départementales. Il ajoute qu'aujourd'hui pèse sur la majorité la lourde responsabilité de remettre de l'ordre pour sauver le Département, comme de maintenir un niveau d'investissements aux alentours de 75 M€ par an, sans accroître le recours à l'emprunt qui se situe à 40 M€. Il indique que les choix liés aux investissements devront être très sélectifs et rappelle que le Département doit, notamment, exécuter des travaux pour l'adaptation à toutes les formes de handicap. Il estime que le temps des « grands projets » qui s'apparentaient trop souvent à de « grandes annonces creuses », est révolu et cite à ce propos l'incapacité du Département à financer la rénovation de six collèges en trois ans, de quatre déviations de villes moyennes et de dégager plusieurs millions d'euros pour de nouvelles « maisons de la vallée » dans le même temps.

M. le Président estime qu'il est avant tout nécessaire de terminer, en 2016-2017, les chantiers en cours, avant de lancer les grands projets qui seront utiles, structurants, bien pensés et bien financés en toute transparence. Il précise que cette transparence s'applique vis-à-vis de la majorité, comme de l'opposition. C'est ainsi qu'il conçoit l'action publique et la démocratie dans l'assemblée, rappelant que l'ensemble des élus a eu accès à l'audit financier à chacune de ses étapes et que, de la même manière, le document « Refondation » leur a été entièrement communiqué. M. le Président estime que cette transparence s'est également appliquée vis-à-vis des organisations syndicales re-

présentatives de l'administration départementale, qui ont été destinataires du même document. Elles y ont lu les efforts souhaités par la majorité en matière de locaux, d'équipements, de logiciels informatiques ou de véhicules. Il se dit conscient également des inquiétudes en matière de ressources humaines et rappelle à ce propos l'installation de trois groupes de travail paritaires la semaine dernière et de deux autres dans les deux mois.

M. le Président indique avoir reçu la semaine dernière certaines organisations syndicales qui manifestent aujourd'hui ou qui appellent à la grève en leur tenant un langage de vérité. Il dit avoir longuement écouté leurs craintes et réaffirme, notamment, que la prime de juin sera toujours versée aux agents. Il ajoute avoir reçu également l'intersyndicale des sapeurs pompiers afin de dissiper les inquiétudes liées à une baisse des moyens pour accomplir leurs missions. Il précise que des économies ont pu être trouvées pour 2016 saluant ainsi le travail considérable réalisé à ce sujet par M. HAUSSOU-LIER. M. le Président réaffirme son accord à une révision, dans les meilleurs délais, du schéma de couverture des risques.

Puis, M. le Président indique qu'il recevra la semaine prochaine, les représentants des compagnies théâtrales qui s'inquiètent d'une suppression des subventions .

Poursuivant son propos, M. le Président aborde ensuite les contraintes pesant sur le Département, la première d'entre elles étant la baisse de la DGF qui se situait à 117 millions d'euros en 2012 pour passer à 97 millions d'euros en 2016 voire sous la barre des 90 millions d'euros en 2017. Cela suppose de réduire les dépenses de fonctionnement afin de ne plus augmenter le taux de foncier bâti.

Il cite ensuite la seconde contrainte, celle de la hausse des dépenses du revenu de solidarité active. Elle a une double origine, à savoir l'augmentation permanente du chômage et une double hausse du montant unitaire du R.S.A en 2016, décidées par le Gouvernement. Il précise que le budget du RSA augmente de 10 millions d'euros en moyenne par an et qu'une série d'actions importantes seront mises en oeuvre, sous l'autorité de Mme de WAZIERS, telle la mise en place d'un plan départemental d'insertion tourné vers le retour à l'emploi, en liaison avec la Région et Pôle Emploi. Il rappelle que ces efforts devront être conjugués pour augmenter l'efficacité de l'action publique et offrir aux allocataires un véritable parcours d'insertion. Ce plan départemental se fondera sur des appels à projets territoriaux pour pleinement répondre aux besoins sur chaque territoire. Il précise également qu'un renforcement des sanctions pour les allocataires qui refusent de faire des efforts pour s'insérer et chercher un emploi sera mis en place et une analyse fine sera, d'autre part, menée pour tous les allocataires isolés d'un territoire, ainsi qu'une amélioration des relations entre le Département et la Caisse d'Allocations Familiales qui verse le R.S.A. et effectue les contrôles. Il cite, enfin, la création d'un dispositif d'insertion partagé avec les collectivités locales qui pourront mettre en oeuvre des actions complémentaires au plus près du terrain.

Quant à une éventuelle renationalisation du RSA, M. le Président précise qu'aucune information n'est pour l'heure disponible mais que, toutefois, M. le Premier ministre recevra une délégation de l'Assemblée des Départements de France le 25 février prochain à ce sujet. Par conséquent, le budget 2016 sera donc, pour le RSA, construit avec cette inconnue.

M. le Président rappelle que cette double contrainte, que représentent la baisse future de la DGF et la hausse continue et forte du RSA, ont conduit la majorité à rechercher une économie de 14 millions d'euros sur la section de fonctionnement du budget.

Il souligne, en outre, que les hypothèses de construction du budget 2016 sont actuellement de ne pas augmenter le taux du foncier bâti, de maintenir les dépenses de la section de fonctionnement entre 560 et 565 millions d'euros, soit une baisse de 3%, de stabiliser les dépenses d'investissement après remboursement de la dette, entre 75 et 80 millions d'euros et de contenir le volume d'emprunt entre 40 et 50 millions d'euros. M. le Président réaffirme sa volonté d'écouter l'ensemble de ses collègues avec une particulière attention sur les propositions concrètes et réalistes.

M. le Président indique à l'Assemblée, qu'à l'issue du débat, trois rapports seront étudiés dont le schéma d'adaptation des locaux départementaux aux différentes formes de handicap. Il précise que ce schéma, préparé depuis plus d'un an, représente un effort supplémentaire de 15 millions d'euros. Il rappelle, en outre, que, conformément à la loi, figurent en annexe au rapport du débat d'orientation budgétaire l'état de la dette et des autorisations de programme, la situation et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et le rapport sur l'égalité femmes - hommes.

M. le Président tient, enfin, à adresser une pensée forte à ceux de nos concitoyens dont les difficultés sont d'une tout autre intensité, à savoir : les militaires, policiers et gendarmes qui traquent les barbares sanguinaires de Daech ; les agriculteurs, qui vivent une crise sans précédent et auxquels le Gouvernement répond si peu et si tard ; nos concitoyens au chômage ou bloqués dans leur projet, leur initiative, qui attendent les décisions fortes qui permettront à la France de retrouver la croissance et un véritable recul du chômage, comme dans tous les autres pays comparables d'Europe et du monde.

En conclusion, M. le Président cite Nelson Mandela : « Nous travaillerons ensemble pour soutenir le courage là où il y a la peur, pour encourager la négociation là où il y a le conflit et donner de l'espoir là où règne le désespoir ».

Mme DELETRE, secrétaire de séance, donne lecture des 16 vœux déposés.

M. LEC juge que le document numérique « Refondation » est illisible et qu'il contient plus d'une centaine de décisions portant sur des sujets vitaux du Département sur lesquels il est simplement demandé d'acter sans vote. Il estime que le débat d'orientation budgétaire est dénué d'articulation politique et qu'il met en exergue une régression dans de nombreux domaines. Il appelle la majorité à cesser de casser ce qui fonctionne et dénonce une mise en accusation des plus démunis qu'il qualifie de « chasse aux pauvres ». Il estime contraire au rôle de bouclier social du

Département le fait de supprimer ou de diminuer le bénéfice des allocations aux personnes les plus vulnérables et juge inopportun de supprimer le Conseil départemental junior ainsi que le soutien à la restauration scolaire ou encore le « Pass'sport et culture », signaux négatifs envoyés à la jeunesse. Il dénonce, en outre, les coupes budgétaires opérées dans les domaines de la culture et de la politique de la ville et pointe un climat d'affaiblissement des agents de la collectivité regrettant que le dialogue social instauré sous l'ancienne majorité ait été malmené. M. LEC estime qu'il est malvenu d'avoir recours à l'emprunt comme levier servant l'investissement et dénonce un rééquilibrage du Conseil départemental mettant dos à dos le monde rural et le monde urbain. Il juge que la majorité cherche toujours sa voie et que les orientations actuelles signent la première désintégration du Département.

Mme DENIS estime que des solutions urgentes sont à mettre en œuvre pour faire face aux enjeux et aux difficultés du monde actuel que sont la mondialisation, le vieillissement de la population ou encore la qualité de l'environnement. Elle juge que les orientations politiques de la majorité s'apparentent à une liquidation du Département, de nombreuses compétences étant abandonnées comme dans l'éducation, la culture ou le développement durable. Elle juge inéluctable la réduction voire la suppression de services publics auprès de populations déjà fragilisées par la précarité. Concernant les investissements, Mme DENIS pose la question de savoir pourquoi le Département investit plus de 5 millions d'euros sur la plateforme d'Albert Méaulte sans soutien de la grande Région et cite également le subventionnement du barreau du CHU de Picardie sans concertation sur le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Elle s'interroge également sur la hausse des crédits alloués à l'agriculture, hausse à laquelle elle se dit favorable mais mal équilibrée, les crédits alloués à l'agriculture biologique ne représentant que 20 000 €. Elle demande que cette enveloppe dédiée au mode de production biologique soit calculée en fonction de sa part de marché. Mme DENIS dénonce également le projet du Canal Seine Nord Europe qui aura pour conséquence la disparition de 1 500 hectares de terres arables et estime qu'il ne s'agit pas d'une compétence du Département.

En conclusion, Mme DENIS pose la question de savoir si ces désengagements ne signifient pas la disparition progressive du Département.

Mme WYBO estime que l'année 2016 sera l'année de la sérénité dont l'objectif principal sera le travail au service du citoyen face aux défis à relever. Elle dénonce les effets de la mise en place de l'euro, les délocalisations industrielles et rappelle que le solde du commerce extérieur est déficitaire depuis 2004. Elle cite la colère des agriculteurs, des sapeurs-pompiers, des chauffeurs de taxi et juge préoccupante la pression migratoire face au mal logement actuel. Mme WYBO s'interroge sur les inégalités grandissantes dans les territoires et sur le désengagement de l'Etat. Elle juge que le rééquilibrage de certaines politiques départementales était nécessaire avec la mise en veille de certains projets ou la remise à plat de prestations et qu'il est nécessaire de renforcer les contrôles sur les bénéficiaires du RSA indiquant que certains départements ont désormais recours aux amendes pour sanctionner. Elle appelle à un recentrage des politiques touristiques afin de mieux

irriguer les territoires et défend une remise à plat des subventions allouées aux associations, outil de rationalisation et de lutte contre le clientélisme. Mme WYBO estime en outre que la politique de la ville n'a pas démontré son efficacité et juge timide la baisse des crédits alloués par le Département. Elle demande ensuite que les besoins des personnes handicapées soient mieux pris en charge notamment concernant la prise en charge scolaire.

En conclusion, Mme WYBO dit comprendre les choix opérés par la majorité dans un contexte économique difficile, et réaffirme sa volonté de voir le département s'investir toujours plus dans ses missions de proximité dans les territoires.

Mme MARCHAND s'inquiète d'une possible disparition du rôle de bouclier social du Département, conséquence des coupes budgétaires annoncées. Elle note que le document « Refondation » fait usage de nombreux termes négatifs en opposition avec le développement social. Elle estime que les orientations budgétaires actuelles sont bien fondées dans un contexte économique fortement dégradé mais rappelle que le Département ne peut orchestrer les mesures d'austérité menées par l'Etat. Elle dénonce alors un dogme libéral imposé depuis longtemps et une fragilisation du Département où les Samariens ne peuvent plus, selon elle, servir de variable d'ajustement. Elle s'inquiète des baisses de crédits dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture ou de la politique de la ville, et juge que le Département est actuellement au « régime sec ».

Elle appelle de ses vœux un sursaut général permettant de valoriser les atouts du Département, afin d'éviter sa disparition et demande un moratoire sur le contrat État/Région.

Mme ESTEBAN dénonce des orientations budgétaires selon elle purement comptables où l'humain n'a pas sa place, où la masse salariale diminue progressivement et où le service public est affaibli. Elle déplore la mise en place d'appels à projets dans le domaine de la culture, domaine qui génère de l'emploi local et crée du lien social, reléguant ainsi, selon elle, les acteurs culturels au rang de prestataires de services soumis à des critères d'éligibilité. Elle s'interroge également sur la pertinence des financements du barreau CHU de Picardie et de la plateforme d'Albert Méaulte qu'elle juge injustifiés. Elle réaffirme sa volonté de voir émerger des projets structurants créateurs d'emplois locaux et regrette les mesures d'austérité présentées.

M. de JENLIS souhaite revenir plus précisément sur les contraintes financière actuelles pesant sur la collectivité et notamment sur le financement des dépenses obligatoires que sont les allocations individuelles de solidarité, le RSA, l'APA et la PCH, non maîtrisables et dont le montant est déterminées au niveau national et sans aucune marge de manœuvre pour la collectivité.

Il cite quelques chiffres pour illustrer son propos et à titre d'exemple indique qu'en une semaine, le Conseil départemental de la Somme verse 3,5 millions d'euros en Allocations Individuelles de Solidarité pour lesquels l'Etat ne compense plus que 2,3 millions d'euros. Il précise que le reste à charge de 1,2 million d'euros est financé par les contribuables samariens, montant qu'il n'est dès lors

plus possible de mobiliser pour l'entretien de la voirie, le développement de la politique culturelle, l'aide à l'agriculture et aux territoires ruraux.

Il rappelle que le reste à charge va poursuivre son augmentation avec pour conséquence en 2016 une hausse estimée entre 8 et 12 millions d'euros du montant des crédits pour le RSA, résultat selon lui de l'échec catastrophique du Gouvernement en matière d'emploi. Il évalue l'augmentation de la fiscalité départementale, nécessaire pour faire face à l'effet de ciseaux entre les dépenses et les recettes, à 11,9% par an, ce qui représenterait 50 euros d'impôts supplémentaires par foyer fiscal, qu'il faudrait répéter chaque année. Selon M. de JENLIS, cette possibilité inenvisageable en raison des taux de prélèvement obligatoires déjà élevés et du « ras-le-bol » fiscal. Il affirme également que le financement du RSA ne doit pas reposer sur la fiscalité locale et réaffirme l'engagement de la majorité de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier bâti quand près de la moitié des départements le feront.

M. de JENLIS invite ses collègues de l'opposition à faire preuve de prudence et d'humilité à l'occasion du présent débat d'orientation budgétaire et d'éviter de reprocher à la majorité de faire des choix en agitant les peurs, en appelant à l'action syndicale. Il rappelle que les efforts seront collectivement assumés et ne doute pas à ce propos pouvoir compter sur le professionnalisme et l'engagement de l'ensemble des agents du Département qui savent, selon lui, que les choix actuels de la majorité sont imposés par le Gouvernement. Il dit comprendre la stratégie du Président de la République consistant à se décharger sur les collectivités locales des efforts qu'il ne parvient pas à réaliser lui-même.

M. de JENLIS réaffirme à M. le Président tout le soutien du groupe « Centre et Indépendants » pour bâtir un budget de refondation ; pragmatique, réaliste et lisible, traduction financière de politiques publiques claires, efficaces et correctement évaluées ; budget qui maîtrise les dépenses de fonctionnement, recentré sur les compétences obligatoires du Département, « collectivité des solidarités », mais qui n'abandonne pas pour autant les enjeux territoriaux, à savoir le soutien aux équipements départementaux ou au développement économique dans le cadre strict de la loi NOTRe. Il cite à ce propos l'agriculture, les ports de pêche ou le tourisme, l'accompagnement des communes et des intercommunalités et les actions en faveur de l'éducation, la culture, la jeunesse ou le sport, dont les aides ne seront pas supprimées mais qui seront envisagées dans une approche par projet, au profit des publics dont le Conseil départemental a la charge.

M. de JENLIS ajoute que la majorité ne sera pas fermée au débat et se dit certain que M. le Président sera à l'écoute des situations qui, sous couvert d'une argumentation sérieuse, mériteront un examen particulier.

Pour conclure, M. de JENLIS rappelle l'intérêt de ne pas laisser le Département agir en simple opérateur de l'Etat, finançant les solidarités nationales pour lesquelles ce dernier est, selon lui,

défaillant, et appelle ses collègues à démontrer une nouvelle fois l'utilité du Conseil départemental, les choix à venir étant déterminants, garants de la proximité et de l'équilibre territorial.

M. MAQUET estime que l'année 2015 fut une année difficile pour la France, en guerre contre le terrorisme et contre le chômage qui, malgré les agitations gouvernementales ne cesse d'augmenter et s'établit désormais à 12,1% de la population active dans la Somme soit une augmentation de 2,4% en 2015. Dans ce contexte les annonces de fermetures programmées, comme à Ham pour l'entreprise Pentair et dans les entreprises de verrerie de la Bresle, sont de véritables hérésies. Il juge inefficaces et inadaptées les mesures prises par le gouvernement dans le cadre du CICE ou de la loi Macron, la production industrielle restant fixée à son niveau de 1994. Il estime que la France souffre de son retard et perd espoir alors que ses voisins européens renouent avec la croissance. Ainsi, la France se trouve marginalisée du fait d'une économie moins dynamique et trop rigide en comparaison de ses partenaires européens. Il en veut pour preuve que pour la première fois depuis 1969 l'espérance de vie a reculé en France en 2015 et une baisse de la natalité a été constatée. M. MAQUET juge que le pays souffre du Hollandisme, politique faite de zigzags, incertaine et nébuleuse.

Puis, il estime que le désengagement de l'État inflige aux Départements une triple peine représentée par la baisse des dotations, l'augmentation des dépenses obligatoires et le transfert de la CVAE aux Régions. Dans cette situation, la future rencontre entre l'ADF et le Premier ministre sur la nationalisation du RSA constitue un enjeu majeur.

Pour M. MAQUET, le contexte de l'étranglement financier et les choix financiers de la précédente majorité, dont le stock d'autorisation de programme de 614 millions d'euros obère la capacité d'autofinancement actuelle ; placent le Département de la Somme à la croisée des chemins : il est désormais impératif de maintenir la solidité financière de la collectivité et de contrer les tentations démagogiques et populistes des extrêmes. Il juge les orientations budgétaires présentées aujourd'hui à l'Assemblée sont conformes aux engagements pris devant les électeurs en 2015 et qu'il s'agit d'une politique forte, active et déterminée.

Mme LEPRESLE fait part de son inquiétude quant aux nouvelles modalités de subventionnement des associations culturelles fondées sur le principe de l'appel à projet et demande à être rassurée à ce sujet.

En réaction aux propos de Mme WYBO, M. CASIER dit s'interroger sur la notion de « prétendus réfugiés » pour qualifier des personnes fuyant la guerre ou un régime totalitaire comme il est également malvenu de qualifier les bénéficiaires du RSA de « prétendus fraudeurs ». Il rattache ces propos à des prétentions électoralistes dépassant les frontières du Département. Concernant les orientations budgétaires, M. CASIER estime que la majorité nie le point d'appui que constituent les subventions aux structures culturelles et ajoute que le document « Refondation » sème le trouble

puisque les données retrouvées dans ce dernier ne coïncident pas avec celles du Débat d'orientation budgétaire.

M. le Président lui précise que le document « Refondation » regroupe des hypothèses de travail et des orientations générales, non les données exactes et définitives du projet de BP 2016.

Réagissant aux propos de Mme DENIS, M. BOULANGER pose la question de savoir ce qu'il serait advenu de la ville, et plus largement du territoire d'Albert, sans la plateforme aéroportuaire d'Albert Méaulte et se dit lui aussi être un fervent défenseur du service public dans les territoires. En conclusion, M. BOULANGER invite ses collègues du groupe « EELV » à éviter les postures d'opposition à tout projet.

M. le Président rappelle aux membres de l'opposition qu'ils n'ont pas le monopole de la défense du service public.

En réponse à M. LEC, il rappelle les propos tenus par M. SAPIN qui reconnaissait, en octobre 2014, une explosion des frais de personnel suite à la hausse de la masse salariale au sein des collectivités territoriales et la demande récente du Premier Ministre de mieux maîtriser les dépenses de personnel. A l'ambiance de liquidation, M. le Président oppose une volonté de répondre de manière pertinente aux missions régaliennes du Département en rappelant que les pertes de compétences sont actées dans la loi NOTRe, et par conséquent, que les Départements sont dans l'obligation d'appliquer la loi.

En matière d'environnement, M. le Président souligne les mesures concrètes d'ores et déjà mises en œuvre dans la collectivité, comme le lancement du bilan carbone et l'achat de véhicules hybrides, et rappelle que le groupe « EELV » est le seul à s'opposer au projet du Canal Seine Nord Europe dans l'Assemblée.

Concernant l'éducation, M. le Président oppose aux baisses de certains crédits la nécessité de clarifier les programmes de rénovation des collèges et d'inscrire ces rénovations dans un cadre pluriannuel doublé, en parallèle d'une optimisation de la maintenance des bâtiments. Citant la déviation de Corbie, M. le Président réaffirme qu'il s'agit de prospective et que les efforts seront maintenus en fonction des conditions économiques à venir. Il tient à souligner le caractère global du programme « Département 3.0 », qui ne se borne pas uniquement à des économies de papier mais plus largement à une meilleure efficacité du service public en dématérialisant les dossiers et procédures.

M. le Président précise également qu'il ne s'agit pas, pour la majorité, de se désengager de la solidarité puisque cette compétence représente, à elle seule, la moitié du budget du Département. Il rappelle également à Mme ESTEBAN qu'il n'est pas question d'externaliser des missions dévolues aux services de la collectivité, mais de garantir une marge de manœuvre budgétaire aux directions

générales adjointes, qui auront plus de latitude dans la gestion de leurs missions avec une éventuelle réinternalisation de certaines d'entre elles.

Enfin, en réponse à M. LEC concernant la baisse de 14% des crédits alloués à la culture, M. le Président précise qu'il s'agit d'une donnée globale et qu'elle comprend une remutualisation de certaines actions.

M. LEC affirme que la majorité ne pourra présenter un budget primitif sincère et appelle M. le Président à solliciter des dotations exceptionnelles auprès de l'Etat.

M. le Président lui indique qu'un supplément FSE a été sollicité auprès de M. le Préfet, en vain à ce jour.

M. le Président suspend la séance.

*(La séance suspendue à 13h15 est reprise à 16h09).*

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DUMONT pour M. BRUCHET, M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN, M. HAUSSOULIER pour M. DECAYEUX, Mme MORDACQ pour M. VARLET, Mme DE WAZIERS pour M. DEWAELE, Mme FONGUEUSE pour M. DE JENLIS et Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour Mme BIZET.

#### **16.1.1. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016, M. Laurent SOMON, Président, rapporteur.**

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

#### **16.1.2. - AGENDA ET SCHEMA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE, M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

#### **16.1.3. - DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU PRESIDENT, Mme Christelle HIVER, rapporteure, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « EELV » et « Front National » s'abstenant, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » ne participant pas au vote.

#### **16.1.4. - VŒU « POUR UNE DEROGATION DE L'ARTICLE 3 DE LA LOI 2015-366 PERMETTANT AUX MAIRES DE COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS DE NE PAS ETRE SOUMIS A L'OBLIGATION DE TOUCHER L'INDEMNITE PLAFOND » (déposé par Isabelle de WAZIERS et des membres des groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président suspend la séance afin de permettre à la 1<sup>ère</sup> commission de se réunir et de rendre un avis sur ce vœu.

*(La séance suspendue à 16h20 est reprise à 16h24).*

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE.

M. LEC juge le vœu intéressant mais s'interroge sur son opportunité dans la mesure où le texte d'origine a été voté à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée Nationale. Il indique que les membres du groupe « Somme à Gauche » disposent d'une liberté de vote sur ce vœu.

Il est procédé à un vote, le vœu modifié est adopté à l'unanimité, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant pour, les groupes « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Somme à Gauche » s'abstenant à l'exception de MM. PIOT, DAVERGNE, DELNEF, CASIER et Mmes DAMIS-FRICOURT et QUIGNON votant pour.

**16.1.5. - VŒU « CONTRE LA SUPPRESSION DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE DEMINAGE D'AMIENS » (déposé par les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées.**

**16.1.6. - VŒU « POUR LE DESINVESTISSEMENT DE NOS PARTENAIRES FINANCIERS, INVESTISSEURS BANCAIRES ET ASSUREURS DU SECTEUR DES ENERGIES FOSSILES, ET LE REINVESTISSEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE » (déposé par le groupe « EELV », MM. Philippe CASIER et Jean-Louis PIOT), Mme Blandine DENIS, rapporteure.**

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants », « Front National », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français » votant contre.

**16.2.1. - VŒU « POUR LE MAINTIEN DU FOND D'AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LE 1<sup>ER</sup> DEGRE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « EELV »), M. Marc DEWAELE, rapporteur.**

Mme DAMIS-FRICOURT défend le vœu déposé et se fondant sur la notion de justice sociale et fait part de son inquiétude quant aux possibles conséquences de la suppression du fonds d'aide à la restauration scolaire dans le premier degré sur les finances des familles modestes. En conclusion, Mme DAMIS-FRICOURT demande le maintien de ce dispositif au titre des aides départementales.

M. DEWAELE rappelle le contexte de mise en place de ce dispositif en 1988, initialement prévu pour pallier les fermetures d'écoles, et ainsi permettre aux enfants de pouvoir se restaurer en évitant la mise en place d'un transport sur le temps du midi. Il rappelle que ce dispositif existait jusqu'en 2008, date de sa suppression et que la suppression de ce fonds d'aide aujourd'hui répond à la contrainte financière pesant sur le Département.

Mme QUIGNON indique que la volonté de la majorité en 2008 n'était pas de supprimer une aide mais de rester équitable envers toutes les familles en supprimant l'aide au transport des lycéens, les crédits étant ainsi libérés pour la création du fonds d'aide aux cantines pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré.

Mme LEPRESLE estime que cette aide sociale doit être maintenue car elle permet aux parents de près de la moitié des enfants de la Ville d'Amiens de payer l'intégralité des frais de restauration scolaire. Elle s'inquiète d'un risque accru de désinscription des enfants et d'impayés.

M. le Président rappelle que la restauration scolaire du 1<sup>er</sup> degré relève de la compétence des communes et intercommunalités et, qu'avec la perte de la clause de compétence générale issue de la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent pour ce dispositif ; néanmoins, en tant que chef de file des solidarités dans les territoires, il veillera à accompagner les communes et les intercommunalités dans ce changement.

M. LEC juge que ce vœu doit être unanimement voté, l'interprétation de la clause de compétence générale pouvant différer d'un territoire à l'autre, et estime que la délibération ne sera pas retirée au contrôle de légalité.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendant » votant contre.

**16.3.1. - AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA HAUTE SOMME, M. Stéphane DECAYEUX, rapporteur, conclusions adoptées.**

Mme LEPRESLE se félicite de ce schéma de gestion des eaux ; la préservation de la ressource en eau et la prévention des inondations représentant des défis majeurs. Elle souligne le constat établi sur la présence de pesticides dans les eaux et encourage le Département à soutenir les autres SAGE.

M. le Président lui précise que la pollution par les pesticides ne peut être imputée aux seuls agriculteurs.

**16.3.2. - VŒU « ASSURER UNE VERITABLE COORDINATION POUR LE TRES HAUT DEBIT POUR TOUS » (déposé par les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées.**

**16.3.3. - VŒU « POUR UN SERVICE UNIVERSEL DE TELEPHONIE » (déposé par les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées.**

M. le Président invite l'ensemble de ses collègues à faire part de toute difficulté concernant la réception téléphonique dans les territoires.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

**16.4.1. - VŒU « POUR UN FINANCEMENT REGIONAL DU BARREAU ROUTIER D'ACCES AU C.H.U. D'AMIENS- PICARDIE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « EELV »), MME Brigitte LHOMME, rapporteure.**

M. LEC défend le vœu déposé.

Mme LHOMME indique que l'opposition souhaitait un plan de financement ferme fixé à un tiers pour chaque contributeur.

M. DAVERGNE précise que la demande de l'opposition portait sur la fixation d'un plafond maximum de la participation du Département à hauteur d'un tiers du projet, ce dernier ne représentant qu'une partie du barreau.

M. RENAUX se dit favorable à une participation du Département pour la réalisation de ce barreau routier mais estime que les participations respectives des financeurs ne peuvent être prédéterminées, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole devant réaliser la prolongation jusqu'à l'entrée de l'hôpital étant prévue. Il souhaite également que ce projet intègre mieux les changements à venir en particulier avec l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service et la construction d'un parking relais.

M. CASIER dit attendre une participation de la Région dans ce projet et adhère à une limitation de la subvention départementale au tiers.

M. JARDE souligne que le champ d'action du CHU de Picardie rayonne dans tout le département, voire au-delà, et que de nombreuses difficultés d'accès sont d'ores et déjà mises au jour avec un flux estimé à 12 000 véhicules par jour. Il regrette que la politique anti-voiture menée par l'ancienne municipalité ait conduit à une telle situation et rappelle avoir alerté les services municipaux de l'époque sur les risques à venir. Il appelle maintenant ses collègues à agir au plus vite, la réalisation de ce barreau routier étant essentielle pour les patients.

M. le Président indique que la Région a été sollicitée sur ce projet et précise qu'en cas de participation financière de celle-ci, les participations financières du Département et d'Amiens Métropole diminueront. Il rappelle que la budgétisation d'une action nécessite l'inscription de sommes.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant contre ; M. JARDE, Mmes MARCHAND et ESTEBAN s'abstenant.

**16.5.1. - VŒU « CONTRE LA SUPPRESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL JUNIOR DE LA SOMME » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « EELV »), M. Jean-Louis PIOT, rapporteur.**

Pour Mme MAILLE-BARBARE, l'éducation à la citoyenneté et à la démocratie locale relèvent de la pédagogie et donc de la compétence de l'État. Elle ajoute qu'au sein de certains établissements scolaires les actions du Conseil départemental junior ne sont ni relayées ni partagées.

Mme LEPRESLE juge que peu de citoyens maîtrisent les compétences du Département et que cet outil permet de diffuser celles-ci auprès des familles et, ainsi, de lutter contre l'abstention.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Front National » votant contre.

**16.5.2.- VŒU « POUR L'AVENIR DE NOS ELEVES : NON A LA SUPPRESSION DES CIO DEPARTEMENTAUX ! » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « EELV »), M. Philippe CASIER, rapporteur.**

Mme MAILLE-BARBARE rappelle que le retrait du Département n'interviendra qu'en 2018, la participation aux CIO s'élevant encore à 60 000 € pour 2017, les frais de déplacement des conseillers d'orientation étant toujours pris en charge par le Département alors qu'il s'agit de personnel relevant de l'État.

M. le Président indique que la fin de la clause de compétence générale amène le Département à ne plus assumer ce dispositif et qu'il en va désormais de la responsabilité de l'Etat pour la définition de la cartographie et des moyens des CIO.

Mme DARRAS s'interroge sur le sort des familles des élèves d'Amiens Nord déjà démunies.

M. le Président l'invite à prendre l'attache de Mme la Rectrice à ce sujet.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Centre et Indépendante » et « Front National » votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme MARTIN pour M. HERTAULT.

**16.5.3. - VŒU « POUR LA POURSUITE DE L'INVESTISSEMENT DANS NOS COLLEGES » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Parti Communiste Français » et « EELV »), M. Philippe CASIER, rapporteur.**

En réponse à M. CASIER, M. le Président indique que les projets de rénovation des collèges sont maintenus mais qu'ils seront désormais planifiés et annoncés au fur et à mesure. Il souligne en outre que sur le programme de rénovation 2011 seul un collège a été réalisé pour 23 millions d'euros.

Mme MAILLE-BARBARE précise que le budget alloué lors du Budget primitif 2015 à la maintenance et à l'entretien dans les collèges s'élevait à 700 000 euros et que la nouvelle majorité a décidé de porter ce budget à 2 millions d'euros par an dans le cadre d'une démarche réaliste et pragmatique et pour faire face à un besoin réel.

M. le Président estime que le Département n'est pas en capacité de lancer un nouveau programme de réhabilitations lourdes et qu'il est plus judicieux de mettre l'accent sur les frais d'entretien.

En réponse à M. STOTER, M. le Président indique que le Département continuera à entretenir l'ensemble des collèges et ce, dans l'attente des travaux en cours sur la réforme de la carte scolaire.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » et « Front National » votant contre.

**16.6.1. - VŒU « DES MESURES CONCRETES POUR SAUVER NOTRE AGRICULTURE » (déposé par les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur.**

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. JARDE pour Mme CARON-DECROIX et M. CASIER pour M. PIOT.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté, le groupe « Europe Ecologie Les Verts » votant contre.

**16.6.2. - VŒU « LES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX DE LA SOMME DEMANDENT AU GOUVERNEMENT D'ADOPTER UNE ATTITUDE BEAUCOUP PLUS OFFENSIVE VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS DU GROUPE PENTAIR » (déposé par Antoine BRUCHET et Carole DUMONT, Conseillers départementaux du canton de Ham et par les groupes « Centre et Indépendants » et « Somme, Droite et Indépendante »), M. Antoine BRUCHET, rapporteur, conclusions adoptées.**

Pour Mme MARCHAND la perte de cette entreprise entraînera la désertification d'un bassin d'emploi où la dynamique économique ne fonctionne pas. Elle indique que les données provenant de ces territoires sont très inquiétantes dans la mesure où les pertes d'industries et de services vont croissantes et que le devenir des familles touchées par la perte d'emploi est de la responsabilité des élus. Elle indique en outre qu'elle attend un retour sur investissement du CICE.

Mme QUIGNON rappelle que ce vœu a été voté à l'unanimité en commission grâce à l'ajout d'une mention demandant le remboursement par l'entreprise Pentair de la somme d'un million d'euros versés au titre du CICE.

Mme WYBO indique que le groupe « Front National » ne participera pas au vote de ce vœu mais dénonce les conséquences de ces pertes d'emplois pour les familles. Elle dénonce les politiques de l'Union Européenne et le fédéralisme.

M. DECAYEUX dit entendre les arguments en faveur d'un maintien des entreprises dans les territoires mais juge qu'il est cependant nécessaire au préalable de réformer la politique économique française dans sa globalité afin de la rendre plus compétitive. Il pointe de nombreux problèmes de compétitivité et en appelle à une réforme profonde des orientations au niveau de l'Etat avec la prise de décisions fortes. Il estime que les élus doivent désormais faire preuve de lucidité et de courage face aux défis économiques actuels en travaillant de concert et en contrant le populisme.

M. BRUCHET précise que les fonds alloués par le CICE ont été totalement utilisés dans l'outil de production de l'entreprise Pentair et ce, jusqu'à fin 2015. En réponse à Mme WYBO, il déplore qu'au cours de la réunion rassemblant plus de 400 personnes sur l'avenir de l'entreprise, seuls les élus du « Front National » faisaient propagande au lieu de rassurer et d'apporter leur soutien aux familles présentes.

Mme MARCHAND rappelle que le carnet de commandes de l'entreprise Pentair est plein, et qu'elle dispose, en outre, d'une main-d'œuvre qualifiée, d'un savoir-faire et d'une ingénierie compétitive ; ce qui interroge d'autant plus sur les motifs ayant conduit à la décision de fermeture.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, le groupe « Front National » ne participant pas au vote.

**16.6.3. - VŒU « EXIGEONS LA TRANSPARENCE DES FONDS PUBLICS ATTRIBUES AUX ENTREPRISES DE NOS TERRITOIRES » (déposé par les groupes « Parti Communiste Français », « Somme à Gauche », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « EELV »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur.**

Mme QUIGNON dit maintenir sa position sur ce vœu car elle met en doute la bonne volonté du gouvernement à soutenir les entreprises et l'emploi.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra sur ce vœu compte tenu de ses termes lui semblant suspicieux.

M. STOTER déplore l'absence de consensus autour de ce vœu et précise qu'il a été rédigé afin de demander plus de transparence sur ce dispositif. Il s'étonne que M. le Président, qui exige plus de transparence, ne se range pas derrière l'opposition qui propose de redonner des marges au modèle économique, et un retour vers le milieu économique pour investir dans l'outil de production et la formation de la main-d'œuvre.

M. MAQUET s'étonne que le gouvernement n'ait pas prévu la transparence dans son dispositif et rappelle que les comptes des entreprises sont certifiés par des organismes indépendants et qu'il n'existe que très peu de détournement ou d'obscurantisme.

Mme BENEDINI cite l'exemple de l'entreprise BIGARD à Ailly sur Somme où les fonds alloués à l'entreprise ont été utilisés au profit d'autres sites de production.

M. DECAYEUX appelle ses collègues de l'opposition à cesser de jeter le doute sur les chefs d'entreprise qui souhaitent trouver des solutions pérennes pour développer leur activité. Il rappelle, en outre, qu'il existe un problème de compétitivité en France et qu'une fermeture d'entreprise ne signifie pas forcément une délocalisation.

Mme BENEDINI dit défendre l'esprit d'entreprise mais souhaite obtenir des informations plus précises sur la ventilation du CICE.

Mme MARCHAND se défend de vouloir porter toute suspicion sur le patronat mais réclame un droit de regard concernant l'utilisation des fonds publics.

M. LEC ne remet pas en cause le CICE mais souhaite un contrôle de la distribution de ce dispositif.

Mme DUCROCQ estime que le développement économique est essentiel pour les territoires et rappelle les exemples de fermetures d'entreprises à Friville-Escarbotin et Flixecourt qui ont fragilisé une population tout entière. Elle note un décalage entre la volonté de l'Etat et la réalité de terrain, et appelle à un inventer un autre monde politique et économique.

M. RENAUX juge le CICE inefficace et souhaite que les collectivités territoriales soient mieux sollicitées afin de répondre aux besoins des entreprises locales.

M. de JENLIS rappelle que le CICE est un crédit d'impôt et non une subvention qui a vu le jour car de nombreuses entreprises sombraient sous le coup des hausses de charges et d'impôts. Il note, en outre, que seules quelques entreprises malveillantes jettent le discrédit sur l'ensemble du tissu économique, et que ce vœu lui-même fait le jeu de la suspicion.

Mme DAMIS-FRICOURT dit comprendre l'énergie déployée pour défendre les entrepreneurs, honnêtes pour la plupart, mais estime que ce vœu ne s'inscrit pas dans une suspicion permanente mais plutôt dans une demande de transparence à l'image de celle demandée aux allocataires du RSA.

M. le Président invite les signataires du vœu à se rapprocher de M. LEC, qui avait déposé le 15 décembre 2014 un vœu identique à l'adresse de Mme la Préfète, pour exiger plus de transparence sur le CICE.

M. LEC indique qu'il n'est pas en mesure de répondre sur les suites données à ce vœu mais qu'en cas d'adoption du vœu déposé ce jour, il s'engage à entreprendre la même démarche et à transmettre à M. le Président la réponse qu'il recevra.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendant » votant contre, le groupe « Front National » ne participant pas au vote.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour M. DELNEF et M. DECAYEUX pour M. MAQUET.

**16.6.4. - VOEU « SOLIDARITE AVEC LES « GOODYEAR'S » » (déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « EELV »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur.**

M. LEC défend le vœu tout en rappelant la nécessaire indépendance de la justice. Il précise que le Procureur général a seule autorité pour abandonner les poursuites.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendant » votant contre, les groupes « Front National », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » ne participant pas au vote, M. BRUCHET s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. STOTER pour Mme BENE-DINI.

**16.6.5.- VOEU « POUR LES SYNDICALISTES, L'AMNISTIE C'EST MAINTENANT ! » (déposé par les groupes « Parti Communiste Français » et « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur.**

Mme MARCHAND défend le vœu en rappelant le bilan humain qui compte de nombreux décès et un nombre important de séparations au sein des familles.

Mme DUCROCQ se dit attentive aux échanges concernant Goodyear et dit se souvenir de chasseurs incarcérés lors d'une manifestation d'opposition à M. PEILLON, incarcérations faisant le lit des extrêmes.

M. RENAUX estime qu'il n'y aurait pas dû y avoir de sanction judiciaire en présence d'un protocole d'accord, ce qui a eu pour effet de profondément choquer l'opinion. Il dénonce une criminalisation des activités militantes de ceux qui n'ont pour seul combat que de défendre la richesse qu'est leur emploi.

Mme WYBO appelle Mme DUCROCQ à modérer ses propos.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante » et « Centre et Indépendants » votant contre, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant et le groupe « Front National » ne participant pas au vote.

**16.6.6. - VOEU « UNE NOUVELLE ETAPE OBLIGATOIRE POUR L'AEROPORT ALBERT PICARDIE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche » , « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « EELV »), M. Emmanuel MAQUET, président, rapporteur.**

M. BEAUVARLET indique que ce projet a été porté par l'ancienne majorité et qu'il constituait un argument de campagne pour un ancien conseiller général.

M. RENAUX se dit gêné de voter pour un différé de ces investissements.

M. DAVERGNE précise que le Département finance le SMER à hauteur de 92% et qu'à la suite de la loi NOTRe, le Département ne sera plus en mesure de financer cet investissement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme LEPRESLE indique que son groupe votera pour ce vœu si ses termes sont maintenus.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOHIN pour Mme LHOMME.

M. le Président propose que ce vœu soit reporté.

L'Assemblée approuve le report du vœu déposé par les groupes « Somme à Gauche » , « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « EELV ».

Avant de lever la séance, M. le Président rappelle à ses collègues que le Budget primitif se tiendra du 17 au 25 mars 2016 inclus et annonce que Mme Maryline VINCLAIRE quitte ses fonctions au sein de la Direction générale adjointe Solidarités. Il la remercie pour son engagement envers la collectivité et lui souhaite une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.

M. le président lève la séance.

*(La séance est levée à 18 heures 40).*

.....  
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

